

Document de Pierre Puissant

Retranscrit de l'original par Patrick Claude de l'association au pied du mur à Mallefougasse.

Le 7 juillet 2017

Complément de la succession de Jacques Tiran

Déclaration supplémentaire après le décès de Tiran Jacques, propriétaire décédé à Mallefougasse le 2 avril 1860. La première déclaration a été passée en ce bureau le 26 mai 1860 : n° 116.

Elisabeth Gaubert, veuve du défunt est usufruitière de tous les biens.

Gaubert Prosper, neveu de la femme du défunt est légataire du huitième de ses biens.

Françoise Gaubert, épouse de Claude Gaubert cultivateur à Mallefougasse, et sœur de la femme du défunt est héritière.

Immeuble 1750

Usufruit :	875	----	880 à 3%	26.40
1/8 ---	218,75	---	220 à 9%	19.80
Le surplus	1531,25	---	1540 à 9%	138.60

184.80

Décime 18.48

Quittance 0.35

Total 203.63

Reçu de Monsieur Gaubert Claude cultivateur à Mallefougasse, la somme de deux cent trois francs soixante-trois centimes, montant des droits de succession ci-dessus détaillés

Peyruis le 11 juin 1860

Le receveur à l'enregistrement et des domaines.

L Castillon